

Commentaires

au rapport de la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire

CMD : 12-M40

<http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/commission/pdf/Edocs3943691-2011-NPPReport-CMD12-M40-f.pdf>

Évaluation intégrée en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada par le personnel de la CCSN pour 2011

Soumise par Le personnel de la CCSN

Le 19 juin 2012

Six commentaires ont été envoyés à la CCSN avant le 24 juillet 2012

- Robert Duchesne Page 2
- Michel Duguay Page 4
- Philippe Giroul Page 7
- Pierre Jasmin Page 12
- François Lachapelle Page 15
- Monique Meunier Page 17

Commentaires de Robert Duchesne

Je suis un simple citoyen de plus en plus inquiet de la perspective de réfection de G-2. Chaque fois qu'il est question de sécurité à G-2, j'observe avec quel chauvinisme les pro-nucléaires affirment que c'est plus sécuritaire que partout ailleurs et qu'aucun accident ne peut survenir à Gentilly.

On nous sert toujours les mêmes arguments sans jamais aller au fond des choses ni répondre aux questions des gens. Ainsi, deux citoyennes de la région de Trois-Rivières, Mmes Diane Lanouette de Champlain et Hélène Lamothe de Trois-Rivières, ont vainement tenté en janvier-février 2012 de savoir comment on pourrait les rejoindre en cas d'accident majeur à G-2. Aucune réponse obtenue ni des municipalités, ni de la sécurité publique, ni de Hydro-Québec et encore moins du MDDEP.

J'ai moi-même tenté sans succès d'obtenir une réponse à cette question pourtant toute simple, élémentaire et fondamentale. La seule réponse obtenue est cette réponse vague et insignifiante : le porte-à-porte et les médias. Mais qu'arrive-t-il si je suis endormi ou sur la route sans radio ouverte? Si je suis en promenade dans la campagne ou au travail au bout du champ? Combien de personnes seront assignées au porte-à-porte? Auront-elles le temps de se rendre jusqu'à moi si la situation est catastrophique au point de devoir elles-mêmes se mettre à l'abri?

Mais bien sûr, aucun accident majeur ne peut se produire à G-2! Ou alors, comme le disait de façon simpliste l'ancien maire de Bécancour Maurice Richard : « le risque zéro n'existe pas, à ce compte-là je devrais aussi cesser d'utiliser mon auto ». Le hic, c'est qu'en cas d'accident avec son auto, c'est sa propre margoulette que l'ex-maire se pèterait. À la limite, un carambolage faisant quelques victimes et ça se limiterait au lieu de l'accident. En cas de catastrophe à G-2, c'est bien au-delà de la région de Bécancour et bien plus que quelques margoulettes locales qui seraient touchées. Faut-il encore le démontrer après Fukushima, alors que l'on sait très bien les retombées multiples de cette catastrophe au-delà du Pacifique et de l'Atlantique même?

Des élus et gens d'affaires de la région Mauricie-Centre du Québec ont clamé à qui mieux mieux qu'un tremblement de terre et un tsunami sont impossibles dans notre région. Or le rapport commandé par le Parlement japonais est très clair : ce ne sont pas ces phénomènes qui ont causé la catastrophe nucléaire elle-même, mais bel et bien des erreurs et négligences humaines.

À Fukushima, une digue sensée protéger contre les vagues de tsunami avait été conçue trop basse, malgré les mises en garde et recommandations. Si l'on aborde le risque d'inondation de G-2 encouru en cas de rupture du Barrage Gouin en Haute-Mauricie, on nous répond qu'une digue fut construite autour de la centrale pour pallier à un tel risque. Et bien sûr, cette digue est on ne peut plus sécuritaire! Il y a quelques mois aux USA, une centrale a failli être inondée lors de l'inondation générale provoquée par la crue d'une rivière. La digue qui protégeait la centrale était plus que parfaite: localisation, dimensions, résistance aux pressions, etc., la perfection quoi! Mais voilà qu'un ouvrier travaillant avec de la machinerie lourde a malencontreusement percé la digue, provoquant ainsi une inondation du site qui aurait pu tourner à la catastrophe, n'eût été du fait que la centrale était en arrêt temporaire pour maintenance. Mais évidemment, de tels incidents ne peuvent se produire à Gentilly, ici on est parfait!

Dans une autre centrale américaine, on a découvert après quelques décennies de fonctionnement que les circuits électriques commandant la puissance de réserve pour le refroidissement du réacteur ont été à l'origine connectés à l'envers. En d'autres mots, pendant tout ce temps, la centrale n'avait pas de système d'appoint en cas d'incident compromettant le refroidissement du réacteur. Mais pas ici au Québec, jamais dans cent ans comme disent les anciens, au Québec, on ne commet jamais d'erreur, on est une société distincte.

La prétention à la perfection des pro-nucléaires est ce qui me donne le plus froid dans le dos; un faux sentiment de sécurité que l'on tente d'inculquer à la population dans un but strictement mercantile. C'est inadmissible. Il faut fermer Gentilly-2 et démanteler G-1 et G-2.

Robert Duchesne

3116, rue de Francheville, app. 2

Trois-Rivières (Québec)

G8Z 1Z5

Commentaires de Michel Duguay

Rapport CCSN sur le nucléaire en 2011 : silence sur le risque sismique

Michel Duguay, professeur, Université Laval, 24 Juillet 2012

On pourrait penser qu'en cette année 2011, l'année du tremblement de terre qui a déclenché la catastrophe nucléaire de Fukushima, l'évaluation de la CCSN de la sûreté nucléaire pour l'année 2011 discuterait de manière objective et scientifique le niveau du risque sismique auquel toutes les centrales nucléaires canadiennes sont exposées. Le rapport INFO-0836 de la CCSN pour 2011 ne le fait pas, et encore une fois ne respecte pas pleinement l'article 9 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* de 1997, lequel article stipule clairement l'obligation d'informer le public. Ce rapport a été signé le 19 Juin 2012 par le Dr Greg Rzentkowski, Directeur général, Direction de la réglementation des centrales nucléaires.

Dans son sommaire exécutif, le rapport INFO-0836 fait cette déclaration générale :

«De plus, le Groupe de travail a vérifié que toutes les centrales nucléaires au Canada sont situées loin des interfaces des plaques tectoniques, et que le risque d'un séisme majeur à une de ces centrales est négligeable.»

Le *Groupe de travail* se réfère au groupe spécial mis sur pied en 2011 par la CCSN afin de tirer des leçons de Fukushima. Cette déclaration est en contradiction flagrante avec la forte affirmation que le Dr Greg Rzentkowski a faite le 2 Décembre 2011 à une audience publique de la CCSN à Saint John, au Nouveau-Brunswick, au sujet du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau. À Saint John le premier et le deux décembre 2011, il y avait eu beaucoup de discussions sur les magnitudes des tremblements de terre qui pourraient se produire au Nouveau-Brunswick, et sur l'accélération maximale du sol (*peak ground acceleration*, acronyme PGA) due à un séisme. Sur la base de données de la *Commission géologique du Canada* (CGC), le PGA est compris entre environ 0,3g et 0,4g ou plus, pour une probabilité d'occurrence de 0,01% par an. À un moment donné, le 2 Décembre, le Dr Michael Binder, président de la CCSN avait spécifiquement demandé au personnel de la CCSN ce qui se passerait pour un tremblement de terre de magnitude 6,2 dans le voisinage de Point Lepreau. Dans ce contexte sismique bien défini, le Dr Greg Rzentkowski avait répondu: "**Definitely, the core will melt**", traduction : «**Définitivement, le coeur va fondre.** »

Ce qui est le plus remarquable au sujet de cette forte affirmation est qu'aucune personne présente ne s'y était opposée, et non plus en particulier M. Ramzi Jammal, Premier Vice-président de la CCSN. J'ai envoyé des lettres à la CCSN à plusieurs reprises où j'ai montré, sur la base d'informations fiables provenant de sources gouvernementales fédérales, que la question du Dr Michael Binder le 2 Décembre 2011 était pleinement justifiée dans le contexte de Pointe Lepreau, tout comme la forte affirmation du Dr Greg Rzentkowski à l'effet que "**Définitivement, le coeur va fondre.**" Dans notre lettre collective du 6 juin 2012 adressée au Dr Michael Binder, nous avons de nouveau soulevé la forte affirmation du Dr Greg Rzentkowski à Saint John et ses propos sur le «*corium fondu*» à Ottawa au cours de la réunion publique de la CCSN le 3 mai 2012. Dans le jargon nucléaire, le *corium fondu* se réfère à un mélange en fusion

de zirconium, d'oxyde d'uranium et d'autres éléments, qui résulte de la fusion du cœur d'un réacteur nucléaire.

Ce qui est inquiétant concernant la forte affirmation du Dr Greg Rzentkowski à Saint-Jean, est que le Premier Vice-président Ramzi Jammal a choisi beaucoup plus tard de le contredire dans une lettre publiée dans le média électronique *Courrier Sud*. Dans un article intitulé «**Le cœur ne fondra définitivement pas**», en date du 21 Avril 2012, M. Ramzi Jammal a écrit:

«Contrairement à ce que dit M. Duguay, le cœur du réacteur ne fondrait définitivement pas si un séisme de 6.2 sur l'échelle de Richter survenait près de l'une ou l'autre des centrales. Ces installations nucléaires ont été construites de façon à résister à des tremblements de terre de cette magnitude ; de nouvelles analyses effectuées dans le cadre des projets de réfection ont permis de confirmer ce fait. »

Dans ma réplique à M. Jammal, en date du 3 mai 2012, j'ai fait appel à de la documentation du gouvernement fédéral (le rapport Weston de 1994) qui donne une gamme de 0,5 g à 1 g pour un tremblement de terre de magnitude 6,5 dont l'épicentre surviendrait à 10 kilomètres de Point Lepreau. À Saint John, le sismologue Dr John Adams de la *Commission géologique du Canada* avait donné 6,5 comme la magnitude d'un séisme qui peut survenir dans cette région. En février 2011, un tremblement de terre de magnitude 6,3 a eu lieu en Nouvelle-Zélande avec un épicentre situé à 10 Kms du centre de la ville de Christchurch. De nombreux bâtiments du centre-ville ont été détruits, tuant 185 personnes. Les valeurs de PGA mesurées étaient dans la fourchette de 0,6 g à 0,8 g. Il est évident que les propos de M. Jammal contredisant la forte affirmation du Dr Greg Rzentkowski à Saint John ne sont pas fondés sur des données ou des mesures scientifiques.

Toutefois, le fait que M. Jammal a contredit le Dr Greg Rzentkowski révèle que quelque chose est sérieusement hors contrôle à la CCSN. Nous avons recensé et documenté de nombreux cas où la CCSN a refusé d'informer pleinement le public canadien de manière objective et scientifique. Dans le cas du risque sismique, le rapport INFO-0836 de la CCSN donne une preuve supplémentaire que la CCSN ne respecte pas pleinement la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* de 1997. Le 29 Juin Dr Michael Binder a répondu à notre lettre collective de 10 000 mots du 6 Juin 2012, lettre qui posait de nombreuses questions importantes. La lettre de 232 mots du Dr Binder n'a fourni aucune réponse à nos questions. M. Binder s'est contenté d'affirmer ce qui suit:

"Allow me to reiterate the bottom line, the Commission is of the view that our licensed facilities are safe, and in the unlikely event of a severe accident or natural disaster, can be brought to a safe shutdown state."

Traduction : *«Permettez-moi de réitérer notre prise de position fondamentale à l'effet que la Commission est d'avis que nos installations autorisées sont sûres, et dans le cas improbable d'un accident grave ou de catastrophe naturelle, qu'elles peuvent être amenées à un état d'arrêt sécuritaire.»*

Est-ce que cette déclaration montre un changement quelconque dans l'approche de la CCSN en matière de sûreté nucléaire suite à la catastrophe de Fukushima? N'est-elle pas plutôt le reflet de l'état d'esprit ("mindset" en anglais) que la Commission spéciale sur Fukushima mandatée par le Parlement japonais a décrit dans son rapport publié le 5 Juillet 2012?

Encore une fois, il est clair que la “*bottom line*” du Dr Binder est en contradiction directe avec ce que le Dr Greg Rzentkowski avait affirmé à Saint John le 2 Décembre 2011, et aussi dans ses propos sur le «*corium fondu*» à Ottawa le 3 mai.

En ce qui concerne ce que le rapport INFO-0836 de la CCSN dit à propos du risque sismique pour la centrale nucléaire Gentilly-2, encore une fois on est confronté essentiellement à un silence complet. Les chiffres sur la valeur de conception du PGA, qui était 0,15 g dans les années soixante-dix, et sur le niveau de PGA auquel on peut s'attendre dans la région de Bécancour, ne sont pas donnés. Les résultats d'une analyse du risque sismique pour la centrale Gentilly-2 ne sont pas donnés. J'ai essayé de les obtenir de la CCSN par la loi sur l'accès à l'information. Ma demande a été refusée. J'ai essayé de l'obtenir d'Hydro-Québec, encore une fois ma demande a été refusée.

Si l'argumentaire sur la robustesse du CANDU envers les tremblements de terre est si bon, pourquoi la CCSN ne publie-t-elle pas un rapport à ce sujet? Dans ma présentation à la CCSN, le 3 mai à Ottawa, j'ai montré que la probabilité de fusion du cœur à Pointe Lepreau, à Gentilly-2, et dans la région de Toronto est du même ordre de grandeur que la probabilité d'obtenir trois six sur un seul lancer de trois dés, un jeu populaire de casino. Ceci nous amène à une première question importante: Est-ce l'establishment nucléaire joue aux dés avec la santé et la prospérité du public canadien?

Une deuxième question importante est la suivante: en ne respectant pas pleinement l'article 9 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* de 1997, la CCSN n'envoie-t-elle pas le signal aux propriétaires des CANDU que c'est OK pour eux de trouver des façons de ne pas appliquer pleinement cette Loi sur le nucléaire? Le rapport INFO-0836 nous informe qu'en décembre 2011, il y avait encore 13 questions problématiques de sûreté qui n'avaient pas été résolues. Ceux-ci sont «cédulés» pour être solutionnés d'ici la fin 2012 et en 2013. Bien avant que ces problèmes soient résolus, la CCSN a accordé à Hydro-Québec en Juin 2011 et à Énergie Nouveau-Brunswick en Février 2012 l'autorisation de procéder à la rénovation et l'exploitation pendant cinq ans. Est-ce que la CCSN joue aux dés avec la sûreté nucléaire?

Une troisième question concerne l'éthique. Les ingénieurs et les employés du gouvernement doivent respecter les codes d'éthique et de déontologie qui comportent la nécessité d'informer le public des menaces potentielles à leur bien-être. Est-ce que la CCSN le fait sur l'échelle appropriée?

Commentaires de Philippe Giroul

Trois-Rivières, le 24 juillet 2012

Questions / commentaires

Sur le rapport CMD12-M40

Évaluation intégrée en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada par le personnel de la CCSN pour 2011.

Adressés à la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire

Par

Philippe Giroul
Citoyen de Trois-Rivières

À qui de droit.

Je vous prie de recevoir et publier mes questions et commentaires ci-dessous, pour le bénéfice de tous les citoyens ici au Canada et ailleurs dans le monde qui méritent d'être bien informés objectivement sur tous les aspects de la sûreté des installations nucléaires canadiennes et particulièrement celle de Gentilly-2 qui devrait être déclassée à partir de 2013, si le gouvernement actuel respecte en toute honnêteté la volonté d'une grande majorité des québécois.

J'ai parcouru avec beaucoup d'attention le rapport CMD 12-M40 et voici les questionnements qui m'inquiètent.

- Pourquoi la centrale nucléaire Gentilly-2 n'a aucun « ES » (Entièrement Satisfaisant) dans son évaluation de chaque DSR (Domaine de Sûreté et de Réglementation? (Réf Tableau 1 - p.9)
- Comment la centrale de Point Lepreau a été évaluée sur tous les DSR alors qu'elle est en période de rénovation ?
- À Pointe Lepreau, il y a une condition au renouvellement du permis : effectuer une évaluation des dangers sismiques propres au site. Pourquoi à G-2 , n'y a-t-il pas cette condition ?
- Pourquoi avoir accordé le permis de redémarrer le réacteur de Point Lepreau sans avoir reçu le rapport d'évaluation des dangers sismiques propres à Point Lepreau ?

- À G-2, combien de millions de \$ seront nécessaires pour appliquer les 36 mesures recommandées par la CCSN ?
- À G-2, Y aura-t-il « bunkérisation » de la salle de contrôle, de la piscine, des Canstors et de la turbine à gaz TAG qui ne sont pas protégés contre des erreurs humaines, des attaques malveillantes, des chutes d'avions et des événements accidentels tels que séismes, feux, inondations, ... ?
- À G-2, Est-ce que HQ va s'équiper de matériels anti-missiles, genre « Patriot », pour contrer des attaques de missiles provenant du fleuve, de l'espace aérien ou de la campagne environnante?
- Les mesures adéquates pour la gestion des accidents graves (GAG), ne sont pas appliquées à la centrale de Gentilly-2, ... Ainsi, s'il y a un accident grave avant l'arrêt de la centrale prévu à la fin décembre, quelles sont les mesures adéquates qui seront prises à G-2 ?
- Quel est l'état des générateurs de vapeur à G-2 ? Chacun des conduits à l'intérieur des générateurs ont-ils été vérifiés ? Devront-ils être remplacés dans quelques années et à quel coût ?
- Dans la liste des 36 mesures re-commandées par la CCSN (voir Annexe F .1: tableau p. 194 à 198) , G-2 présente un bilan peu reluisant et inquiétant :
 - Ouvert : 9
 - Fermé (sous réserve d'acceptation) : 5
 - À déterminer : 2
 - Ouvert (À compléter avant de redémarrer) : 6
 - Fermé : 1

Est-ce que chacune des mesures re-commandées par la CCSN sera jugées acceptable après vérifications spécifiques du personnel de la CCSN, ou vont-ils se baser seulement sur l'évaluation du promoteur ?

- De nombreuses incertitudes persistent concernant la problématique du coefficient de réactivité positive qui affecte tous les CANDU's. Pourquoi avoir accordé l'autorisation de reconstruire le réacteur de G-2 sans être assuré d'avoir trouvé une solution plausible et à long terme de cette problématique ?
- Est-ce qu'à G-2, HQ a acquis des équipements supplémentaires portatifs pour les situations d'urgence ? Quels sont-ils ? Quand cela a-t-il été fait ?
- Est-ce qu'à G-2, HQ a installé des systèmes automatisés de surveillance radiologique en temps réel aux limites de la centrale ? Quels sont-ils ? Quand cela a-t-il été fait ?
- Est-ce qu'à G-2, HQ a acquis des équipements d'urgence ayant besoin d'électricité pour fonctionner (p. ex. dosimètres électroniques, radios bidirectionnelles) ? Quels sont-ils ? Quand cela a-t-il été fait ?

- Est-ce qu'à G-2, HQ procède régulièrement à des exercices complexes d'intervention hors site ?
- Est-ce qu'à G-2, HQ a suivi les recommandations du Groupe de travail concernant un examen exhaustif des mesures en place, notamment des systèmes d'alerte publique, des stratégies de stockage et de distribution de comprimés d'iodure de potassium (KI) et de la capacité des autorités à prévoir les effets hors site ?
- Pourquoi avoir limité à 8 Kms de périmètre la distribution de pilules d'iode ? Je demeure à Pointe-du-Lac à environ 20 Kms de Gentilly. Ne suis-je pas aussi en danger ?

Quand on sait que le permis d'opération de G-2 a été accordé à Hydro-Québec en juin 2011 pour une durée de 5 ans par le personnel de la CCSN, sans tenir compte de ces éléments cités plus haut, ni sans avoir en main le rapport de sûreté intégré, il y a de quoi s'inquiéter du sérieux de cette commission qui se prétend être un tribunal quasi judiciaire... et pour laquelle il a été demandé une commission d'enquête indépendante le 12 juillet dernier.

AUTRES COMMENTAIRES

- En prenant connaissance du tableau C.1 – Dossiers générique toujours ouverts en 2011.
On est informé que sur les 6 dossiers, quatre restent "ouverts" , donc non résolus.
- En prenant connaissance du tableau C.2A - Renseignements sur les questions de sûreté ayant trait aux grosses pertes de caloporteur, et du tableau C.2B - Renseignements sur les autres questions de sûreté, on est informé que :
 - à la fin de 2011, 13 QSC (Questions de sûreté relatives au CANDU) sur un total de 21 nécessitant des études expérimentales et/ou analytiques n'étaient toujours pas réglées en 2011. Quatre QSC ont trait aux grosses pertes de caloporteur (GPERCA) tandis que les neuf autres ont trait à d'autres sujets.
 - sur les 9 questions décrites dans le tableau C.2B, deux auraient été résolues en juin 2012. Pour les 7 autres, l'échéance varie entre décembre 2012, 2013, mars 2014 et à déterminer...
- D'autre part en prenant connaissance du tableau F qui décrit l'état d'avancement de la mise en oeuvre des mesures à prendre applicables aux centrales nucléaires (en date du 31 mai 2012), on découvre que sur les 36 recommandations à appliquer par les centrales nucléaires, seulement 2 auraient été réalisées ("fermé")

Pour les 34 autres, les échéances pour Gentilly-2 varient de "ouvert", "à déterminer", "fermé sous réserve d'acceptation", "à compléter avant de redémarrer", avec des dates variant entre décembre 2012 et décembre 2014.

Le personnel de la CCSN ose écrire sans sourciller : « Les questions de sûreté relatives au CANDU (QSC) ne remettent pas en cause la sûreté des réacteurs en exploitation, leur dossier en matière de sûreté de l'exploitation ayant atteint un très haut niveau »

Je me questionne si la CCSN et son personnel ne prennent pas les citoyens pour des valises à remplir de plein d'inepties pro-nucléaires et si les citoyens ne sont pas soumis à des apprentis-sorciers dangereux... (personne qui provoque des événements qu'il ne peut contrôler, qui n'évalue pas la conséquence de ses actions, qui déclenche ou va déclencher des événements en cascades qu'il ne pourra pas maîtriser et dont il sera incapable d'arrêter le cours)

Devant ces constatations très inquiétantes, on peut se demander si on est vraiment en sécurité autour de Gentilly-2.

On peut se poser la question : sommes-nous bien "sécurisés" à côté d'un réacteur nucléaire CANDU dont la technologie est loin d'être mature, avec plein de questions problématiques de sûreté non résolues?

Il faut espérer que les travailleurs à G-2 continuent de bien faire leur travail pour que cela ne saute pas d'ici décembre 2012 ou avant l'annonce du gouvernement de déclasser définitivement cette centrale R.I.D. (Risquée, Inutile, Déficitaire)

SVP ne me répondez pas : « La CCSN est d'avis que l'exploitant a effectué tous les essais de sûreté requis avant de lever les mesures garantissant l'état d'arrêt sûr du réacteur » ...

On connaît le refrain !

Pour compléter mes commentaires, je vous suggère fortement de prendre connaissance des articles suivants qui indiquent la collusion irresponsable qui a sévi au Japon et qui est sans doute le lot de toute la filière nucléaire internationale, y compris bien sûr le Canada.

Propagande pro-nucléaire de la CCSN

<http://nuclearsafety.gc.ca/fr/mediacentre/updates/2011/japan-earthquake/march-18-2011-japan-earthquake-how-canadian-nuclear-power-plants-are-protected-against-earthquakes.cfm>

Fukushima : le gouvernement japonais et Tepco ont ignoré le risque d'accident

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0202184578108-fukushima-le-rapport-final-accable-tepco-et-le-gouvernement-346352.php>

Un rapport sur Fukushima dénonce une attitude aveugle de Tepco

<http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20120723.REU1746/un-rapport-sur-fukushima-denonce-une-attitude-aveugle-de-tepco.html>

Fukushima : le rapport final accable le gouvernement et Tepco

http://www.francetvinfo.fr/fukushima-le-rapport-final-accable-le-gouvernement-et-tepco_121533.html

Fukushima: un nouveau rapport fustige l'aveuglement des autorités japonaises et de Tepco

<http://www.rfi.fr/asie-pacifique/20120723-fukushima-japon-tokyo-tepco-naoto-kan-nucleaire-tsunami>

Je ne me lancerai pas dans la problématique de la gestion des déchets nucléaires qui est très loin d'être solutionnée comme en fait foi l'analyse récente du dernier rapport de la CNE (Commission nationale d'évaluation des travaux de l'ANDRA) en France concernant le projet de Bure :

http://www.dailymotion.com/video/xs9b8a_bure-cigeo-le-betisier-du-5eme-rapport-dela-cne_news

Ce seront les générations futures qui auront à trouver des solutions sécuritaires pour les problèmes catastrophiques que vous leur aurez légués en tout aveuglement pro-nucléaire.

J'espère que mes questionnements et commentaires pourront rejoindre votre conscience et que l'appel à une commission d'enquête indépendante sera entendu en haut lieu par les politiciens qui nous / vous gouvernent.

Respectueusement vôtre

Philippe Giroul
Citoyen très inquiet de Trois-Rivières
819 377 3810

Commentaires de Pierre Jasmin



Mardi le 24 juillet 2012

Madame Louise Levert,

Nous avons confiance que vous transmettez copies de ce document à TOUS les commissaires de la *Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Les Artistes pour la Paix sont connus à la CCSN pour leur présentation avec diaporama électronique le **13 avril 2011 à Bécancour** : c'était en complément au dossier écrit de 31 pages que nous vous avons fait parvenir trois semaines plus tôt et c'était juste avant que je participe à la conférence de presse animée par Christian Simard de *Nature Québec* à l'Auberge Godefroy.

Le 21 mars de la même année, j'avais co-organisé une conférence de presse avec le **Mouvement Sortons le Québec du Nucléaire** (Philippe Giroul) et **Greenpeace** (Éric Darier) que j'avais animée à Montréal devant une dizaine de caméras de télévision. Cette conférence réunissait le docteur Michael Dworkind (Professionnels de la Santé pour la Survie Mondiale), Karel Mayrand (Fondation David-Suzuki), Daniel Breton (Maîtres chez nous 21^e siècle et futur député au Parti Québécois) avec son confrère Yves-François Blanchet député de Drummond, Françoise David (co-chef de Québec Solidaire), Kim Cornelissen (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique), Maude Prud'homme (Réseau québécois des groupes écologistes) et bien sûr Simard, Duguay et Edwards ; cette conférence fut l'élément déclencheur de l'opposition à la réfection de Gentilly 2 de la part de la chef de l'opposition Pauline Marois et de deux éditorialistes éminents de La Presse et du Devoir, messieurs François Cardinal et Louis-Gilles Francoeur.

Un mois plus tard, le 26 avril, les Artistes pour la Paix, après avoir manifesté devant les bureaux d'Hydro-Québec, ont présenté à la Place des Arts de Montréal un spectacle de trois heures et quart intitulé **Changeons d'ère, sortons du nucléaire**. Il comprenait divers films, des prestations *live* de Raouïl Duguay, Pol Pelletier, Jici Lauzon, Caroline Harvey, Hélène Monette, Daniel Gingras, une dizaine d'autochtones, en particulier Mohawks, avec leur chef Stuart Jr. Miyow, et de métis en costumes, aux discours lyriques mais très cohérents contre les mines d'uranium et l'exploitation nucléaire. J'en étais l'animateur devant une salle recueillie et remplie, venue commémorer l'**exact 25^e anniversaire de l'accident nucléaire de Tchernobyl**.

De plus, le 11 avril 2011, à la Sala Rossa de Montréal qui débordait jusque dans la rue, un mois après le tremblement de terre (+ tsunami) qui endommagea la centrale nucléaire de **Fukushima et un périmètre qu'on réévalue encore**, j'avais fait une présentation sur les dangers du nucléaire civil si mal compris par nos deux gouvernements provincial et fédéral, à l'occasion d'un émouvant spectacle-bénéfice d'**artistes japonais** au profit de la **Croix-Rouge**. J'étais accompagné par **Sebastian Weissenberger**, collègue professeur en physique et chercheur écologiste à l'Institut des sciences de l'environnement dirigé à l'UQAM par mon amie et collègue **Louise Vandelac**.

Vous trouverez mon nom en fière contresignature de tous les brillants exposés (3 février, 24 mai et 11 juillet 2012) du **professeur et docteur en physique nucléaire Michel Duguay** qui a tenté ainsi de vous alerter sur la nécessité d'empêcher les collusions entre ingénieurs et autorités et de modifier au moins les enceintes de **sécurité** (tripler l'épaisseur de béton, prémunir contre tout type de secousse sismique, inspecter régulièrement les tuyaux, etc.) et nous sommes d'accord avec lui qu'il vaudrait finalement mieux empêcher la réfection des centrales Pointe-LePREAU et Gentilly 2, pour des raisons aussi **économiques**.

Je me crois donc bien placé pour exprimer, selon votre désir, les attentes du public, d'autant plus que j'avais été co-auteur avec le député **Amir Khadir** de la pétition de quatre mille Québécois présentée à l'Assemblée Nationale en mars 2010. Leurs attentes nous semblent loin d'être satisfaites par les atermoiements de la CCSN documentés aussi par mon ami **Gordon Edwards**, président **le Regroupement canadien pour la surveillance du nucléaire**.

Ayant eu le privilège de représenter en juillet 2011 à **Berlin** le prestigieux organisme *Pugwash Canada* à la 59^e Conférence internationale Pugwash tenue en présence du ministre des Affaires internationales Guido Westerwelle, je me suis documenté sur la sage décision allemande de fermer toutes leurs centrales nucléaires d'ici 2021, malgré leur forte dépendance à cette source d'électricité et malgré la présence d'une chancelière conservatrice à la tête de leur gouvernement. Cette surprenante volte-face allemande, imitée par la Suisse, la Belgique et l'Italie, provenait de réflexions basées sur la scientifiquement rigoureuse méta-analyse ***Kinderkrebs in der Umgebung von Kernkraften*** qui documenta en 2008 une incidence accrue de cancers chez les enfants habitant à proximité des centrales et dont le **Dr Éric Notebaert** a si bien relayé l'importance, mais en vain auprès de la CCSN le 13 avril 2011.

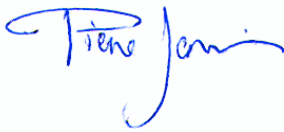
Une enquête pan-canadienne s'impose sur les conflits d'intérêts du dossier nucléaire. L'obstination de la CCSN à minimiser les graves manquements à la sécurité observés par le professeur Duguay dans les réacteurs CANDU nous semble incompréhensible, vu la richesse de notre pays en ressources d'énergies hydrauliques. Le remplacement politique de Madame Linda Keen par Monsieur Michael Binder nous semble la cause fondamentale de cette obstination, mais sachez qu'en cas d'accident dont les causes auraient été pointées par le docteur Duguay, il ne serait certes pas le seul à être tenu criminellement responsable de dommages, surtout s'ils s'avéraient, Dieu nous en préserve, considérables comme ceux de Fukushima ou de Tchernobyl.

Nous espérons que **la participation de la CCSN à Vienne à la fin août à un congrès international sur les leçons à tirer de Fukushima** sera l'occasion de puiser des renseignements scientifiques précieux et provoquera un changement de cap draconien qui nous permettra de regagner confiance en votre organisme. On sait hélas depuis la manifestation des savants à Ottawa du 10 juillet que le gouvernement Harper, lui, n'en sera nullement perturbé, même si la Chambre des Communes unanime, suite à la pétition de **570 membres, officiers et**

compagnons de l'Ordre du Canada et à celle de 108 professeurs d'universités que j'ai contribué à rassembler, a « reconnu le 7 décembre 2010 », suite au Sénat unanime, « le risque que pose la prolifération des matières et de la technologie nucléaires pour la paix et la sécurité ».

Espérons que TOUS LES COMMISSAIRES prendront en compte, de façon responsable, cette recommandation de nos élus unanimes et le préoccupant rapport condensé de 88 pages émis le 5 juillet 2012 par les représentants des élus japonais sur la centrale de Fukushima et qu'arrétant de suivre aveuglément M. Binder dans son attitude dangereusement bornée, ils entameront avec nous un dialogue constructif.

Pierre Jasmin Professeur titulaire à l'UQAM.



Vice-président des Artistes pour la paix <http://www.artistespourlapaix.org>

Membre des exécutifs de Pugwash Canada www.pugwashgroup.ca

et du Réseau canadien pour l'abolition de l'arme nucléaire.

Désigné membre du Cercle universel des Ambassadeurs de Paix (Genève).

Commentaires de François Lachapelle

Madame Louise Levert, je vous salue respectueusement.

1. Je vous transmets par le présent courriel quelques commentaires relatifs à la sécurité de la centrale nucléaire de Gentilly-2, bientôt âgée de 29 ans d'opération le 1er octobre 2012. Ces commentaires s'inscrivent dans la foulée du document CMD12 - M40 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

2. 1er commentaire relatif à la sécurité mise en péril par la présence d'une dizaine de gros réservoirs distant d'environ 700 mètres de G-2, contenant des produits chimiques et industriels liquides appartenant à la compagnie SERVITANK de Trois-Rivières. Après avoir visionné des photos aériennes des centrales Bruce en Ontario et celle de Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick, la présence aussi rapprochée de ces millions de litres de produits inflammables et explosifs est plutôt incongrue et inhabituelle.

Nous comprenons que le terrain sur lequel ces centaines de milles litres de produits inflammables et grandement explosifs sont entreposés n'appartient pas à Hydro-Québec. Ces gros réservoirs sont construits sur le terrain du Parc industriel et portuaire de Bécancour.

Voici deux questions que nous posons à la CCSN relatives à la sécurité de l'exploitation de G-2 en cas de catastrophe nucléaire ou d'explosions dans ces réservoirs voisins:

2.1 La CCSN est-elle au courant de l'existence et de la présence de ces produits inflammables et explosifs dans le voisinage immédiat de G-2 ?

2.2 Avant d'accorder le permis de construction de ces réservoirs par les autorités du parc industriel et portuaire de Bécancour, la CCSN a-t-elle été consultée quant aux mesures de sécurité à prendre en cas de sinistre nucléaire, ou l'inverse, les mesures à prendre à la centrale G-2 en cas de sinistre dans lesdits réservoirs ?

3. 2e commentaire: il est d'ordre plus général en référence à la loi constitutive de 1997 de la CCSN. Il s'agit du vice de forme contenu dans l'article 7 de la loi qui permet à la direction de la CCSN de suspendre, de façon totalement discrétionnaire, l'application de sa loi constitutive, particulièrement en ne se conformant pas avec rigueur à l'article 9 qui l'oblige d'informer **objectivement** le public des mesures de sécurité et de sûreté concernant une centrale nucléaire comme Gentilly-2.

Le vice de forme de l'article 7 se répercute sur l'éthique faible et molle de la direction à faire une distinction nette entre s'occuper de sécurité et sûreté nucléaire d'une part, ET D'AUTRE PART, faire la promotion de la technologie CANDU à l'occasion du renouvellement des permis requis. Dans le cas d'un récent permis émis pour G-2, la CCSN a mis la charrue devant les boeufs. La CCSN a émis un permis en l'absence, de la part de l'opérateur de G-2, Hydro-Québec Production, de plusieurs rapports attendus dans le futur.

4. À partir des coûts d'exploitation de G-2, chiffres officiels produits par Hydro-Québec, nous apprenons que l'exploitation de ce réacteur CANDU6 est déficitaire de 20 M\$ en moyenne par année pour les années 2009, 2010 et 2011. De plus, les coûts de la réfection proposée, explosant à près de 3 G\$, font en sorte que jamais la production d'électricité de G-2 ne sera rentable. Les Québécois qui paient la facture considèrent que les emplois de Gentilly-2,

rémunérés à des niveaux de luxe, sont du chômage déguisé inacceptable en 2012, dans l'état des finances publiques. Les Québécois ne peuvent plus se payer ce luxe lorsque nos écoles primaires et nos hôpitaux sont sous-financés avec un personnel épuisé.

Je vous prie Madame Levert d'acheminer ce courriel à titre de commentaire dans le contexte du document mentionné en titre et je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Je vous prie de m'informer de tout contretemps pour la CCSN de considérer le présent commentaire.

François A. LACHAPELLE, retraité et actionnaire minoritaire d'Hydro-Québec
102-5400, Pl. de Jumonville,
Montréal, Qc H1M 3L7
dom: 514.253.6846
cell: 514.233.9500

Commentaires de Monique Meunier

Madame, Monsieur,

Je suis mère de famille. J'ai 3 enfants et je suis indignée.

Je vous soumetts mes commentaires suite à la publication du rapport CMD 12-M40 du 19 juin 2012 intitulé « Evaluation intégrée en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada par le personnel de la CCSN pour 2011 ».

Mon premier commentaire, qui sera un résumé de ma pensée, est le suivant : je ne me sens pas du tout en sécurité lorsque je lis ce rapport.

L'élémentaire principe de précaution, qui devrait être le fil d'Ariane en matière nucléaire, est inexistant dans ce rapport.

Trop peu de leçons sont tirées du désastre de Fukushima et de tous les autres.

J'ai le sentiment que la CCSN joue à la roulette russe avec chacun des citoyens du Québec, du Canada et du Monde entier. Car, on est tous d'accord pour dire qu'une catastrophe nucléaire n'est pas régionale, mais mondiale.

Je ne peux tolérer que la sismicité soit négligée à ce point. Alors que pour de « simples » bâtiments publics, les normes du code du bâtiment sont plus strictes que pour la construction d'une centrale nucléaire.

J'ai vécu et ressenti très fort le tremblement de terre de juin 2010. D'une magnitude de 5 selon Météomédia. L'épicentre était à plus de 200 Kms de la centrale Gentilly II.

On apprend au cours de géographie, au secondaire, que la sismicité existe au Québec, notamment le long du Saint-Laurent.

Qu'en est-il des apprentissages des universitaires et Ph D. qui forment les rangs de la CCSN ? Auraient-ils manqué certains cours durant leur long parcours scolaire ?

La perte de caloporteur, en 1979 à Three Mile Island, devrait aussi servir de leçon.

À la lecture des 21 problèmes énoncés dans ce rapport, je ne puis accepter que le personnel de la CCSN puisse conclure que « l'énergie nucléaire a été exploitée en toute sécurité en 2011 ».

Il est évident que ma sécurité et celle de tous les citoyens du monde n'est pas assurée au travers de ces propos.

Et même avant de parler d'acceptabilité sociale, les problèmes techniques liés à l'utilisation de réacteurs CANDU ne sont pas résolus.

Monique Meunier
131 rue de la Fonderie
Trois-Rivières
(Québec) G8T 9N1